

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

33

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**SOLLIES-PONT –
OPERATION
« ANDUES » PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE 30 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX ET
12 LOGEMENTS EN BRS**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge
PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var) – excusé

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par l'EPF PACA pour l'acquisition sur la commune de SOLLIES-PONT,
d'un tènement foncier à bâtir.

Cette acquisition est une réelle opportunité et permettrait la réalisation d'un programme
immobilier de 42 logements et 69 places de parkings composé de :

- ✓ 30 logements collectifs Locatifs Sociaux et 45 stationnements
- ✓ 12 logements individuels en bail réel et solidaire (BRS) et 24 stationnements

La répartition serait de :

* pour les logements LLS : 12 PLAÏ / 13 PLUS / 5 PLS, répartis sur 10 T2 - 9 T3 - 8 T4 - 3 T5
* pour les logements en BRS : 12 maisons individuelles réparties sur 3 T3 - 8 T4 - 1 T5
dégageant une surface habitable (SHAB) globale d'environ 2 905 m².

L'opération nécessite l'acquisition d'un ensemble foncier d'une superficie d'environ 11 211 m²*, à détacher des parcelles figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : SOLLIES-PONT

Section : AB

Numéros : * 24 pour 27 m²
 * 285 pour 3 698 m²
 * 286 pour 892 m²
 * 287 pour 2 292 m²
 * 443 pour 4 302 m² - **surface à confirmer suite à la division de la parcelle AB 25.*

L'ensemble des constructions existantes sur ces parcelles est destiné à être démoli dans le cadre de l'opération de construction.

Le coût total de l'opération est estimé à 10 430 488 € TTC

Le prix de revient global d'acquisition du foncier s'élève à ce jour à 999.827,30 € HT, sur lequel vient s'appliquer une minoration du fonds SRU à hauteur de 179.000 € HT.

Soit un prix net d'acquisition de 820.837,30 € HT et 820.837,30 € TTC (TVA sur marge nulle).

Il est à noter que la commune participera aux frais de réalisation de l'opération par le biais d'une subvention exceptionnelle identique à celle de l'EPF PACA, soit 179.000 €.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition des parcelles aux conditions sus-énoncées,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération tant pour son acquisition que pour le montage juridique de l'opération en vue de l'opération de BRS.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI